

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 MARS 2015 A 20 H 00**

Etaient présents : Monsieur DUPUIS, Maire  
Mesdames PRUDHOMME, MONCOMBLE et BOUCHER  
Messieurs PIETERS, DELASSUS, DEPOORTER et LECOCQ

Etaient absents excusés : Mme COLOMBIN ayant donné pouvoir à M. DELASSUS  
Melle COLOMBIN ayant donné pouvoir à Mme PRUDHOMME  
M. BEURAIN ayant donné pouvoir à M. PIETERS

Secrétaire de séance : Madame BOUCHER

Monsieur DUPUIS ouvre la séance et souhaite ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Délibération sur devis du SIVU concernant travaux de revêtement Rue Jean Herbet
- Pouvoir à donner au Maire aux fins d'intenter, au nom de la Commune, les actions auprès d'experts suite aux problèmes de construction de la salle multi-activités

**1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 Février 2015**

Le compte-rendu de la réunion du 17 Février 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

**2) Compte de gestion 2014**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal de Bourdon le compte de gestion 2014 du receveur municipal.

Il laisse apparaître en fonctionnement un excédent de 155 560,19 euros et en investissement un déficit de 27 155,22 euros.

Le Conseil Municipal accepte les résultats du compte de gestion 2014 du receveur municipal.

POUR : 11 dont 3 pouvoirs

**3) Compte administratif 2014**

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2014. Il laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 155 560,19 euros et un déficit d'investissement de 27 155,22 euros. Sous la présidence de Monsieur PIETERS, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal délibère et accepte le compte administratif 2014. (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote).

POUR : 10 dont 3 pouvoirs

#### 4) Affectation du résultat 2014

Les membres du Conseil Municipal, réunis sous la présidence de Monsieur le Maire  
Après avoir entendu le compte administratif 2014,  
Considérant le besoin d'autofinancement de la section d'investissement,  
Statuant sur l'affectation du résultat 2014,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2014	Restes à réaliser 2014	Solde restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	- 29 420,10 €		+ 2 264,88 €	0	0	-27 155,22€
Fonctionnement	+ 150 875,53 €	+ 29 420,10 €	+ 34 104,76 €			+155 560,19 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDENT d'affecter le résultat comme suit :

1) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	155 560,19 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au Budget Primitif (compte 1068) de 2015 :	27 155,22€
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :	0
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) :	128 404,97 €
Total affecté au compte 1068 :	27 155,22 €
2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Les membres du Conseil approuvent, à l'unanimité des présents, l'affectation du résultat d'exploitation de l'année 2014.

POUR : 11 dont 3 pouvoirs

## **5) Vote des 3 Taxes 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, en raison de la baisse des dotations de l'Etat et de l'augmentation du montant des participations aux frais de scolarité intercommunales, d'appliquer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2015 suivants :

➤ Taxe d'Habitation :	19.99 %
➤ Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	17.85 %
➤ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	60.99 %

Ces taux permettent d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 7311) de la nomenclature M 14 de 93 927 Euros, ce qui représente une augmentation moyenne d'environ 2 Euros par mois, par foyer fiscal.

Pour rappel :

- Depuis 2002 les taux de la taxe d'habitation et du foncier non bâti n'ont pas été revalorisés.
- Depuis 2009, les taux de la taxe sur le foncier n'ont pas été revalorisés.
- Depuis 2001 l'inflation cumulée est de + 25 %

POUR : 11 dont 3 pouvoirs

## **6) Vote des subventions 2015**

Les membres du Conseil votent POUR à l'unanimité le paiement des subventions et participations 2015 suivantes :

▪ Ecole Publique d'HANGEST-SUR-SOMME :	13 000 Euros
▪ Ecole Publique de FLIXECOURT :	5 000 Euros
▪ Ecole Privée de BELLOY-SUR-SOMME :	532 Euros
▪ Ecole Privée LA PROVIDENCE	532 Euros
▪ Ecole Publique de BELLOY-SUR-SOMME	532 Euros
▪ Ecole Privée de FLIXECOURT :	1 064 Euros
▪ A.S.C.BOURDON	En attente de justificatifs
▪ C.C.A.S.	1 500 Euros
▪ Association Aide aux Mères de Famille :	200 Euros
▪ Les Restaurants du Cœur :	300 Euros
▪ Centre de Loisirs et stages éducatifs et sportifs (4 semaines maxi par an soit 20 jours. 5 Euros par j/enfant)	1 500 Euros
▪ Voyages Scolaires (2 jours et +. 50 Euros par enfant/an)	700 Euros
▪ Subventions diverses :	1 000 Euros
▪ ADAPEI 80 « PAPILLONS BLANCS » :	100 Euros
▪ Association Française des Sclérosés en Plaques	100 Euros
▪ AFM TELETHON	100 Euros

POUR : 11 dont 3 pouvoirs

## **7) Délibération pour l'achat d'un ordinateur**

Monsieur PIETERS expose au Conseil Municipal le devis de AMBRE INFORMATIQUE pour l'achat d'un ordinateur pour un montant HT de 1 537,00 Euros soit 1 844,40 Euros TTC.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent avoir un second devis et reportent donc cette délibération à la prochaine réunion de Conseil.

POUR : 11 dont 3 pouvoirs

## **8) Délibération sur devis du SIVU concernant travaux de revêtement Rue Jean Herbet**

Monsieur DELASSUS expose au Conseil Municipal le devis estimatif du SIVU pour les travaux de revêtement de la Rue Jean Herbet (tour de l'Eglise) pour un montant restant à la charge de la Commune de 8 574,02 Euros (somme qui sera échelonnée sur plusieurs années selon le choix du prêt contracté par le SIVU). Le SIVU prend, quant à lui, à sa charge, 1 809,61 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants ledit devis estimatif pour un montant restant à la charge de la Commune de 8 574,02 Euros.

POUR : 11 dont 3 pouvoirs

## **9) Pouvoir à donner au Maire aux fins d'intenter, au nom de la Commune, les actions auprès d'experts suite aux problèmes de construction de la salle multi-activités**

Le Maire expose au Conseil Municipal que des problèmes sont rencontrés sur le chantier de la salle multi-activités et que dans la perspective de recourir à une contre – expertise il y a lieu de donner tous pouvoirs au Maire aux fins d'intenter, au nom de la Commune, les actions nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire aux fins d'intenter, au nom de la Commune, les actions auprès d'experts suite aux problèmes de construction de la salle multi-activités.

POUR : 11 dont 3 pouvoirs

## **10) Informations et questions diverses**

- Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande reçue d'un particulier souhaitant acheter la parcelle communale N° 446 située dans le Marais Lieudit « Devant Sory » direction Yzeux.  
Le Conseil va réfléchir à cette demande et étudier la potentialité du secteur avec les services concernés.

- Madame PRUDHOMME informe le Conseil :
  - . qu'une demande va être faite auprès des Associations de la Commune pour la prise en charge de l'organisation de la Réderie de Septembre,
  - . que le Conservatoire Naturel de Picardie participera au chantier nature de nettoyage du larris organisé par la Commune le Samedi 11 Avril 2015.
  
- Monsieur DELASSUS informe le Conseil :
  - . qu'une toile de paillage va être posée début AVRIL Rue du Pont d'Hangest au niveau du fossé où s'écoulent les eaux.
  - . que la Commission «Voirie » se réunira fin Avril avec pour ordre du jour la sécurité dans les Rues du 11 Novembre et Louvières.
  - . qu'il a assisté avec Madame PRUDHOMME et Monsieur PIETERS à l'assemblée générale de l'Association de Chasse au Marais. Les 2/3 du toit de la hutte sont à refaire. Des devis vont être fournis par l'Association qui demande à la Commune de bien vouloir prendre en charge l'achat des matériaux, l'Association s'occupant des travaux de réparation.
  
- Monsieur PIETERS informe le Conseil qu'une réunion va avoir lieu le 8 Avril prochain avec le Conseil Général en perspective de l'implantation d'un belvédère sur la Commune de Bourdon.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 22 h 30.